CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N 4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E68432 **VALABLE JUSQU'AU** 09/04/2023

ÉDITÉ LE **29/03/2022**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1975
Forme juridique : SASU
DEPUIS LE 03/08/2004
Capital : 1 000 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY 1988B00118

Siret : **344 001 169 00020**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 8400665

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.220034

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.220034

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/03/2022

Raison sociale : **LANSARD ENERGIE SAS**

110 ROUTE DES CONTAMINES
BP 19
74371 PRINGY CEDEX

Téléphone : 04 50 66 99 99 **Fax :** 04 50 66 99 98
Portable :

Site Internet : www.lansard.fr
E-mail : philippe.lansard@lansard.fr

Responsabilité légale :
PHL DEVELOPPEMENT (418 090 809) / NARDIS SANDRO PRÉSIDENT / LANSARD PHILIPPE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 107 **Tranche de classification :** EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	05/05/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	05/05/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/05/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE BELLEGARDE
188 ROUTE DE CROIX JEAN JACQUES
CS0013 - CHATILLON EN MICHAILLE
01204 VALSERHONE

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.